FO TOULOUSE

Toulouse, le 5 avril 2018

M. Henri DE LAGOUTINE
Elu en charge du personnel
Hôtel de Ville - Ville de Toulouse

Objet : CAP d'avancement de grade 2018

Monsieur,

La parution des décrets liée au protocole d'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), rejeté fermement par FORCE OUVRIERE, entraine l'application de nouvelles dispositions d'avancement de grade, notamment pour les cadres d'emplois de la catégorie C.

Pleinement conscient de ces nouvelles mesures règlementaires, notre Organisation Syndicale revendique néanmoins que la CAP de l'année 2017 serve de base à la Commission prévue en 2018. Plus précisément, nous souhaitons que le nombre d'agents promus lors de la prochaine CAP d'avancement de grade soit à minima égal au nombre d'agents promus les années précédentes.

Nous vous rappelons notre attachement au déroulement de carrière de l'ensemble des agents de notre Collectivité et notre attention particulière quant à l'avancement de grade des agents de la catégorie C, qui représentent les salaires les plus bas de la Fonction Publique Territoriale.

Vous remerciant par avance de l'attention toute particulière que vous saurez apporter à ce courrier, et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général,
Pascal MAYNAUD

Copie : M.THOMAS, M. MANONCOURT, M. DE PECO, Mme LASVIGNES, DRH Relations sociales

Syndicat Général **FORCE OUVRIÈRE** du Personnel de la Ville de TOULOUSE
05.61.22.24.41 – fo.municipaux@wanadoo.fr – www.fo-municipauxtoulouse.com